

Parc national des Pyrénées

Orientation 12: Encourager les initiatives en faveur de l'éco-construction

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

[...]

• MESURES LIEES A L'HABITAT

- Initier des démarches d'éco-hameaux ou d'éco-lotissements ;
- Initier des villages pilotes autonomes sur le plan énergétique ;
- Soutenir des rénovations ou des constructions innovantes et de qualité et favoriser l'éco-construction et l'écorénovation (performance énergétique, diminution des consommations énergétiques des bâtiments publics).

• MESURES DE FORMATION ET D'INFORMATION

- Conseiller les particuliers par l'intermédiaire d'espace-info-énergie ;
- Renforcer la formation des artisans pour développer des méthodes de construction intégrant, de façon complémentaire, les savoir-faire locaux et la performance énergétique.

Contributions attendues des communes

- Étudient, à chaque nouveau projet, la possibilité d'intégrer des critères de performance énergétique ambitieux et de recours aux énergies renouvelables ;
- Permettent la diffusion des savoir-faire en ouvrant les chantiers aux artisans lors d'opérations exemplaires sur des bâtiments publics ;
- Initient des projets innovants et associent l'établissement public du Parc national des Pyrénées et ses partenaires.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Soutient les communes ayant un projet de rénovation ou de construction d'un bâtiment ou éco-hameau performant énergétiquement ;
- Mobilise des partenaires techniques notamment par des conventions.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Parc national des Pyrénées

Collectivités territoriales, CAUE, ADEME, ARPE, CAPEB, DDT, DDTM, PACT Béarn Bigorre, CERCAD, DREAL, FEEBAT, Commissariat de massif des Pyrénées...

Page 109 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2346

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 14:03